



## Communiqué de presse

29 octobre 2013

**SIX Exchange Regulation**  
SIX Swiss Exchange SA  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### **Ouverture d'une enquête à l'encontre de la société Liechtensteinische Landesbank AG**

**SIX Exchange Regulation ouvre une enquête à l'encontre de la société Liechtensteinische Landesbank AG pour violation éventuelle des dispositions relatives à la publicité des transactions du management.**

Après examen préliminaire, SIX Exchange Regulation a ouvert une enquête à l'encontre de la société Liechtensteinische Landesbank AG pour violation éventuelle des dispositions relatives à la publicité des transactions du management. L'enquête devra notamment répondre à la question de savoir si Liechtensteinische Landesbank AG a informé à temps et de manière suffisante les personnes soumises à l'obligation de déclaration du devoir concernant la publicité des transactions du management.

La durée de la procédure d'enquête est indéterminée. SIX Exchange Regulation informera le public de l'issue de cette procédure mais aucun renseignement ne sera communiqué au cours de l'enquête.

Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675  
Fax: +41 58 499 2710  
E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

#### **SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)